



Ados en souffrance, garde chez leur mère et aliénation parentale

Par **sig78**, le **01/02/2015** à **19:53**

Bonjour,

Les filles de mon compagnon (des adolescentes de 13 et 15 ans) me semblent en souffrance et je m'inquiète pour elle tout comme lui.

Depuis la séparation de leurs parents, elles vivent chez leur mère avec une garde classique puisqu'elle a refusé la résidence alternée et les affaires familiales ont tranché.

Il est clair pour moi qu'elles sont victimes d'aliénation parentale dans une certaine mesure : elles reprochent régulièrement des choses à leur père en s'appuyant sur des dires (diffamatoires) de leur mère, qui se pose en victime et dont elles ont donc tendance à prendre le parti. L'environnement dans leur résidence est, j'en ai peur, peu propice à l'épanouissement, entre le discours répétitif et négatif de leur mère, mais aussi de leur grand-mère quand elle est là... Elles semblent de plus sortir très peu, et beaucoup rester enfermées dans leur chambre, voire allongées à longueur de temps...

Depuis quelques temps, l'aînée se plaint de maux de ventres, qui la clouerait au lit, elle reste donc régulièrement chez elle, allongée, plutôt que d'aller en cours.

La cadette se plaint de maux de tête violents et commencent également à manquer des cours. L'absentéisme commence à être réellement important.

Les deux ont vu des médecins et ont fait beaucoup d'analyses, du fait de la surinquiétude de leur mère, tout cela a révélé que les enfants sont en parfaites santé...

il est fort possible que ces maux soient tout à fait psychosomatiques et liés à l'ambiance qu'elles subissent.

Leur mère s'accapare tout pouvoir sur ses filles, mon compagnon n'a que peu d'emprise sur les décisions, et n'est parfois même pas tenu au courant de la situation. Ses filles elles-même ont tendance à ne pas communiquer avec lui quand elles sont chez leur mère.

Bien que dans son discours, elle se reconnaisse impuissante à les envoyer au collège, elle ne veut pas accorder à son ex l'autorité parentale à laquelle il a droit.

Espérant que tout cela se tasse, et que leurs maux s'arrangent (peut être par consultation d'un spécialiste de la psychologie...), je m'interroge toutefois sur le recours que peut avoir mon compagnon, s'il suspecte que ses enfants commencent à être en danger par le climat qu'elles subissent ?

Peut-il agir auprès des affaires familiales par une quelconque action ?

Quels éléments peut-il mettre en avant, dans ce cas, pour justifier cette action ?

Bref, que peut-il faire dans l'intérêt de ses filles, face à cette situation ?